

M. Roger Frey a proclamé les résultats officiels du premier tour

M. Roger Frey, président du Conseil constitutionnel, avant de proclamer les résultats du scrutin du 5 mai, a déclaré, mardi 7 mai, en fin de journée :

« Je crois devoir rappeler l'effort réalisé par le Conseil constitutionnel dans la stricte application de la Constitution et des textes relatifs à l'élection du président de la République au suffrage universel pour assurer sur l'ensemble du territoire de la République la régularité de cette élection.

» Le Conseil constitutionnel, qui fait pleine confiance aux magistrats de l'ordre judiciaire quel que soit le lieu où ils exercent leur

fonction, a désigné, tant dans les départements de la métropole que dans les départements et territoires d'outre-mer les premiers présidents de cours d'appel ou présidents des tribunaux supérieurs d'appel comme délégués permanents chargés de suivre sur place les opérations relatives à l'élection du président de la République.

» L'action de ces délégués permanents, dont le Conseil constitutionnel tient à souligner la haute conscience, a été renforcée de deux façons : d'une part, des délégués choisis parmi les membres du Conseil d'Etat et de la Cour des comptes se sont rendus

dans divers départements ou territoires. D'autre part, pour le jour du scrutin, les délégués permanents ont été invités à désigner des magistrats chargés d'observer le déroulement des opérations dans le plus grand nombre possible de bureaux de vote.

» Les dispositions que je viens d'énumérer et qui, dans le passé, n'avaient jamais revêtu une ampleur aussi considérable, seront reconduites pour le deuxième tour.

» La régularité de l'élection présidentielle sera d'autant mieux assurée que les dispositions constitutionnelles, législatives et réglementaires seront respectées par tous.»

Après avoir donné lecture des résultats, M. Frey a précisé :

« Le Conseil constitutionnel a opéré diverses rectifications d'erreurs matérielles, statué sur les réclamations, procédé aux redressements qu'il a jugés nécessaires. Il a notamment annulé les résultats du douzième bureau de la ville de Bastia, pour lequel le nombre des émargements n'a pu être contrôlé en raison de la disparition de la liste d'émargement, ainsi que les résultats de la commune de Blainville, dans l'Oise, dont le procès-verbal n'est pas parvenu à la commission de recensement. »

Le scrutin du 5 mai

Ensemble métropole et outre-mer

Inscrits	30 602 953
Abstentions	4 827 210 (15,77 %)
Votants	25 775 743 (84,22 %)
Blancs ou nuls	237 107 (0,91 %)
Suffrages exprimés	25 538 636 (83,45 %)
Majorité absolue	12 769 319

CANDIDATS	Voix obtenues	% suffr. expr.
FRANÇOIS MITTERRAND	11 044 373	43,24
VALÉRY GISCARD D'ESTAING	8 326 774	32,60
JACQUES CHABAN-DELMAS	3 857 728	15,10
JEAN ROYER	810 540	3,17
ARLETTE LAGUILLER	595 247	2,33
RENE DUMONT	337 800	1,32
JEAN-MARIE LE PEN	190 921	0,74
EMILE MULLER	176 279	0,69
ALAIN KRIVINE	93 990	0,36
BERTRAND RENOUVIN	43 722	0,17
JEAN-CLAUDE SEBAG	42 007	0,16
GUY HERAUD	19 255	0,07

9 = 57 30 6 = 45 92

DEUX SONDAGES IFOP SUR LE SECOND TOUR

M. Giscard d'Estaing : 51 %

M. Mitterrand : 49 %

L'IFOP a procédé à un sondage sur les intentions de vote au second tour, dont les résultats sont publiés par « France-Soir », dans ses éditions du 8 mai. Selon cette enquête, réalisée dans cent vingt circonscriptions représentatives, M. Giscard d'Estaing obtiendrait 51 % des suffrages exprimés le 19 mai et M. Mitterrand 49 %. Le sondage fournit les indications suivantes :

Parmi les personnes interrogées

Les élections législatives de 1973 (1^{er} tour)

Inscrits	30 691 026
Abstentions	5 879 012 (19,15 %)
Votants	24 812 014 (80,84 %)
Blancs ou nuls	553 175 (2,22 %)
Suffrages exprimés	24 258 839 (97,77 %)

PARTIS	Voix obtenues	% suffr. expr.
Parti communiste	5 156 903	21,25
P.S.U. et extrême gauche	810 657	3,34
U.G.S.D.	4 579 418	18,87
Divers gauche	674 710	2,78
Réformateurs	3 025 938	12,47
U.R.P.	8 365 005 (*)	34,48
Divers majorité	972 373	4
Divers droite	673 835	2,77

(*) Les voix se répartissent ainsi : U.D.R., 5 789 144 (23,86 %) ; rép. ind., 1 674 837 (6,90 %) ; C.D.P., 901 024 (3,71 %).

Les deux candidats préparent leur campagne

(Suite de la première page.)

Les dirigeants gaullistes disent que le retour à un système électoral plus ou moins proportionnaliste ne serait pas voté, dans le cadre de l'actuelle majorité parlementaire, par l'U.D.R., et M. Joseph Fontanet, ministre de l'éducation nationale et vice-président du C.D.P., s'il constate des points de convergence avec les frères séparés du Centre démocrate, estime que la réforme du régime électoral n'est pas d'actualité. M. Chirac est dans les mêmes dispositions d'esprit : il faudra donc que M. Jean Lecanuet, ardent partisan de la représentation proportionnelle qui donnerait ses chances au courant centriste, s'ac-

disposer une partie de la gauche socialiste et pro-européenne, tandis que « la surenchère tricolore » irrite déjà le journal trotskiste qui par son titre, *Rouge*, ne se réclame que d'une seule couleur. Cela étant, il est vrai que le gaullisme et la gauche ont déjà chassé sur un même terrain, celui de l'électorat populaire, mais jusqu'à maintenant seul le général de Gaulle a prouvé qu'une telle chasse peut être fructueuse. M. Mitterrand reçoit déjà le concours de personnalités gaullistes, tandis que d'autres, M. Christian Fouchet notamment, affirment qu'en tout état de cause elles n'appelleront pas à voter pour M. Giscard d'Estaing.